ville de Lens

Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

NOMENCLATURE : 08-09

DÉCISION RELATIVE A L'AVENANT AU CONTRAT DE CESSION POUR LE FORFAIT VOYAGE DU SPECTACLE « JEANFI JANSSENS – TOMBE DU CIEL » LE SAMEDI 14 DECEMBRE 2024 A 20H00 AU THEATRE MUNICIPAL LE COLISEE

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DU PATRIMOINE

Affaire suivie par
M. OUDJANI Zahir
Directeur du Théâtre Municipal
LE COLISÉE
ZO/AD

☎ : 03.21.69.08.18

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216204982-20250605-DEC_2025_160-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/06/2025

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire, modifié par l'arrêté n°2024-2150 du 26 juillet 2024 modifiant l'article 5 relatif aux délégations de Monsieur Thibault GHEYSENS,

Vu le code de la commande publique et notamment son article R.2122-3-1°,

Vu la décision n°2024-175 du 12 juin 2024 portant sur la signature d'un contrat de cession pour la programmation du spectacle « Jeanfi Janssens – Tombé du ciel » le samedi 14 décembre 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte le forfait voyage de l'équipe artistique et technique du spectacle intitulé « Jeanfi Janssens – Tombé du ciel », non précisé dans le contrat de cession.

Décision N°2025- 160

DECIDE

ARTICLE 1 : Il sera conclu et signé un avenant au contrat de cession avec la production « L'AGENCE DES ARTISTES » sise, 5 Rue Georges Clémenceau 76 260 EU, représentée par Monsieur Anthony ALIX en sa qualité de Gérant pour la représentation du spectacle intitulé « Jeanfi Janssens – Tombé du ciel », avenant portant sur le forfait voyage de l'équipe artistique et technique, non repris dans la décision 2024-175.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de la décision n°2024-175 en date du 12 juin 2024 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

Hôtel de Ville - 17bis, Place Jean Jaurès - 62307 LENS Cedex
Tél. 03 21 69 86 86 - Fax 03 21 43 11 65
www.villedelens.fr

ARTICLE 4 : Le Directeur Général Adjoint des Services du Pôle Vie Locale – Réussite et Solidarité et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 05 JUIN 2025

Pour Le Maire
L'Adjointe déléguée à la Culture

Helene CORRE
Hélène CORRE.